

- 18 -/ En 1857, le village de Combebisou fut annexé à la paroisse de Campouriez sur la demande de ses habitants.

En 1860, l'église fut agrandie. M. CARRIERE y fit ajouter les deux bas-côtés, il fit aussi construire, vers la même époque, sur une partie du jardin du presbytère, une maison d'école pour les filles. Il ne put réaliser son projet d'y mettre des religieuses et, depuis lors, cette maison, après avoir servi de demeure aux instituteurs et de local pour l'école des filles, est uniquement affectée au logement des maîtres d'écoles depuis 1908.

En 1866, la grande cloche, qui pèse 350 kgs, fut achetée, ainsi que la grande statue de N. Dame des Vignes ornant la place publique. En 1868, on acheta l'horloge. M. CARRIERE, qui avait tant fait pour la paroisse, fut changé en 1870 et nommé curé de Vinnac. Il fut remplacé par M. SOUBRIE qui administra la paroisse pendant dix ans. Après lui, M. ALRIC, vicaire de Millau, originaire de Thérondeles, fut nommé curé et le resta pendant 26 ans. Il s'éteignit à son poste et fut inhumé au cimetière de Campouriez, parmi ses ouailles.

M. l'abbé COUDERC, l'auteur des notes si intéressantes qui précèdent, lui a succédé en 1907, après avoir exercé son ministère au Cambon près de St-Côme, sur les bords du Lot. Il a l'avantage d'être encore notre plus proche voisin que M. ALRIC puisqu'il est né aux Cazals, près de Florentin. A ce titre, il était particulièrement qualifié pour administrer notre paroisse; connaissant mieux que quiconque l'esprit de la localité et la mentalité de ses fidèles paroissiens. Il a su mériter leur estime et gagner leur cœur. Nous souhaitons qu'il reste longtemps parmi nous et que nous puissions le garder de longues années en bonne santé.

Dans le domaine administratif, nous notons comme maires de Campouriez dans le dernier demi-siècle: M. Marc JUSTIN, jusqu'à 1876; PAGES, de La Parro, de 1876 à 1880; CASSES, de 1880 à 1884; M. J. Charles de LOUVRIER, ingénieur civil de 1884 à 1888; CASSES, de 1888 à 1912; RIEU de 1912 à 1919; COUDERC Théophile, de 1919 à 1925; et M. Eugène TARRAL, de Campouriez, de 1925 à ce jour. (1929).

ABREGE D'HISTOIRE.

Nous croyons être agréables à nos compatriotes en leur rappelant quelques notions qui leur permettront de mieux comprendre les notes relatives à Campouriez contenues dans l'Annuaire.

- DOMAINE. -

Autrefois le domaine comprenait d'abord la villa ou maison du maître avec ses dépendances: pressoir, moulin, four etc... La villa se fortifia et devint château. Pour y chercher refuge en cas de danger, on se groupa autour; la villa donna naissance au village. Le domaine se subdivisait en mas ou manses, tenus par les fermiers ou serfs. Il y avait des hommes libres, militaires, bourgeois et paysans et les serfs ou esclaves. Les serfs étaient attachés à la glèbe et changeaient de maître avec la terre. Dans les donations, certains seigneurs déclarent leurs serfs et les enfants de ces derniers qui, disent-ils, leur appartiennent par droit de succession.

- SERVITUDE. -

On peut prétendre que la servitude a duré du VIII^e au XV^e siècle. En 1302, le roi envoie trois commissaires en Rouergue pour libérer les serfs de son domaine et engager les seigneurs à affranchir ceux de leurs terres. En fait, certains évêques et seigneurs avaient déjà rendu la liberté aux leurs. Il y avait des serfs avant l'institution des Comtés, les seigneurs entretenant dans cette condition une grande partie de leurs vassaux.

Certaines villes, depuis Louis le Gros, avaient obtenu les libertés communales. Le Comte Henri II accorda moyennant argent, en 1292, la liberté aux habitants d'Entraygues.

- MONASTÈRES.-

Les monastères ont joué un rôle trop important pour ne pas en faire mention. On peut dire que la vie du Moyen-Age s'est concentrée autour d'eux. De plus, ils étaient trop nombreux dans notre région pour ne pas leur consacrer quelques lignes. Les monastères remontent aux premiers siècles de l'Église; la vie intellectuelle est à leur origine; les moines détenaient l'instruction; ils formèrent les premiers savants et apprirent aux paysans à cultiver la terre.

Outre les sept ermitages qui existaient aux XIII^e et XIII^e siècles dans notre région, comme ceux de Villiers, près Entraygues et Aurières sur la Truyère et celui de Bès, à une époque plus ancienne, il y avait dans la contrée un nombre considérable de monastères et de très importants. Citons pour mémoire ceux de Bozoul d'Aubrac, de St-Symphorien-Bédène, de Vabres, évêché en 1317, d'Aurillac, de Montsalvy, de Laussac, de Bonneval, de Bonnacombe, Conques, etc...

Les cénobites construisaient d'abord des cellules et une chapelle; ils défrichaient les terres et menaient une vie toute d'austérité et de prières. Ils reçurent des dons et des aumônes et agrandirent peu à peu leur domaine. Ce fut l'origine des monastères. Dans la suite ils possédèrent des domaines considérables.

Conques doit être le plus ancien des monastères fondés dans le voisinage. Nous choisissons celui-là à titre d'exemple. Des donations lui furent faites dans notre paroisse. M. l'abbé GEMISTY rapporte dans l'histoire d'Entraygues que "Gérard de Campouriez donna la villa de La Vergne et des vignes à Besombes et à Izagues, à son fils Gislandus, et si ce dernier meurt, à Austrin, à la condition que dans les deux ans qui suivront sa mort, 300 sous soient payés, par parts égales, aux églises de Conques, de N. Dame et de St-Amans de Rodez. Si cette clause n'était pas exécutée, les trois églises se partageraient ses domaines."

Les premiers chrétiens se réunissaient dans la vallée de Conques, aux bords du Lot, en aval d'Entraygues, pour prier et célébrer les saints offices. Les idolâtres les y surprirent un / - 20 - / dimanche, en 370, et en massacrèrent un millier. Clovis répara les dommages des païens. Le monastère fut encore pillé en 578.

Les Sarrazins le brûlèrent en 730 et anéantirent tous les manuscrits réunis par les religieux et qui nous seraient si précieux aujourd'hui. A cette époque, il y avait, disent certains, environ 9000 religieux, soit prêtres, soit clercs, soit laïques. Pépin le Bref dota l'abbaye de Conques royalement. Louis le Débonnaire y vint en pèlerinage. Robert passa à Conques en 1209.

L'abbaye dut sa renommée aux nombreuses reliques qu'elle possédait. La plus précieuse était le corps de Ste-Foy, martyre d'Agen, apportée à Conques sous Charles le Chauve. M. l'abbé BOSCH se fait l'écho d'une légende suivant laquelle les moines de Conques l'auraient enlevée furtivement aux religieux d'Agen. A ce moment les vols de reliques étaient fréquents, on récupérait soi-disant, celles que les Sarrazins avaient dérobées et quelquefois on en prenait qu'on n'avait jamais possédées. Ce qui est certain, c'est que le monastère prit rapidement de l'extension. L'abbé de Conques avait la troisième place aux assemblées du Comté et était accompagné d'une garde allant jusqu'à 500 hommes. Il nommait les religieux aux nombreux bénéfices mais conservait le droit de dépouille. Cette abbaye vivait selon la règle de St-Benoît. Elle fut sécularisée en 1537 et érigée en chapitre collégial avec 20 chanoines.

L'église fut démolie par les protestants en 1560 et rebâtie en 1571. Elle conserve la statue de Sainte Foy parée de pierreries d'une richesse incomparable et le tympan, merveille de sculpture, lequel doit provenir de l'ancienne église.

- COMTES.-

On croit qu'il y avait des comtes en Rouergue avant Charlemagne puisque cet empereur n'en nomma pas dans cette province. Les Visigoths en avaient créés et il y en avait dans le Gévaudan au VI^e siècle.

La charte que Pépin donna à Conques en 838 nomme un comte. Les comtes du Rouergue régnèrent 700 ans.

Charlemagne qui, le premier dota la France d'une réelle administration mit un duc à la tête des grandes provinces et des comtes pour administrer.

Les comtes nommèrent, pour les représenter dans leurs circonscriptions, des officiers qui prirent le nom de vicaires ou viguiers, à la fin du VIII^e s.

D'abord simples gouverneurs, chargés de rendre la justice, gérer les finances, lever les tributs et les deniers publics, exploiter le domaine royal, assembler la milice, ils profitèrent, dans la suite, de la faiblesse des rois, pour s'approprier tous les droits. Simples bénéficiaires au début, ils rendirent leur dignité héréditaire et finirent par se soustraire à l'autorité royale.

Ils s'attribuèrent le privilège d'administrer la justice par eux-mêmes ou leurs viguiers, de battre monnaie, d'ennoblir les roturiers, de percevoir les droits de foires, de pacage, de péage, d'établir l'étalon des poids et mesures, etc...

- JUSTICE.-

Les viguiers, plus tard appelés baillis ou baïles, rendaient la justice en s'inspirant surtout de la loi romaine. Les vigueries étaient nombreuses en Rouergue; ensuite il n'y eut que sept baillages et les sénéchaussées de Rodez et de Villefranche. Le sénéchal était le chef suprême pour le comté. Il avait près de lui un juge de la Comté, un juge des montagnes, un juge des appels. Le seigneur avait ses prisons, les manants étaient arrêtés parfois pour des motifs futiles, par haine ou vengeance. Cependant bien des fois, le sénéchal rendit raison aux emprisonnés ou à ceux qui étaient trop imposés.

La justice n'était pas toujours arbitraire, des évêques et des seigneurs de vie irréprochable furent des justiciers équitables, de plus la puissance du seigneur, sauf peut-être pendant les périodes où le pouvoir royal n'était que nominal, était limitée par le roi et le Parlement. Bien des nobles virent leurs jugements réformés et plusieurs furent condamnés à la peine de mort.

- ACTES.-

Le ministère des notaires publics était inconnu avant le XIII^e siècle. Le premier acte notarié connu est de 1207. Avant, les parties choisissaient pour écrire leurs actes, de préférence, les religieux et les ecclésiastiques, seuls capables de les rédiger. Le seigneur en choisissait un pour faire office de secrétaire ou de tabellion.

Au XIII^e s., les comtes érigèrent en titre d'office, le droit d'écrire les actes. Il n'y eut d'abord qu'un seul notaire, auprès du comte, puis les seigneurs en instituèrent, mais ils n'y furent légalement autorisés qu'au XIV^e s. Jusqu'à cette époque les actes sont écrits sur parchemin.

- LANGUE.-

Jusqu'aux XI^e et XII^e s. les actes sont écrits en latin souvent barbare, quelques-uns même en langue vulgaire. La langue celtique fut sans doute la première employée; puis le grec fut répandu par les Phocéens dans le midi. En Narbonnaise les actes publics étaient écrits en grec au VI^e s. encore. Le latin fut introduit par les Romains. Mais il s'altéra dès le V^e s. par suite du commerce entretenu avec les Bourguignons, les Francs et surtout les Visigoths. Il se forma alors la langue romaine ou romane qui ressemblait à l'idiome parlé encore dans le Midi.

Ce dialecte était fort en vogue au IX^e s.; il était alors parlé à la Cour, en Navarre, en Aragon, en Catalogne, à Arles, Toulouse. Son usage déclina peu à peu, n'étant plus employé dans les harangues et cérémonies publiques. Après avoir connu l'éclat de l'époque des trouvères il fut relégué chez les gens de basse condition.

- / 24 / - du dit pré, bornes plantées entre deux, pour compléter le demi arpent laissé à la cure, adjudgé à Pierre PRAYSSINET, curé de Campouriez à 3275 livres
En 1793, tout le mobilier de Pierre de PRAYSSINET, curé de Campouriez, fut vendu en 75 lots qui produisirent ensemble 659 livres et un sou.

Archives Nationales - Impositions.

Le 14 octobre 1823.

Par Arrêté du préfet de l'Aveyron. Pour les chemins vicinaux, Campouriez était imposé de..... 100 fcs. Banhars..... 50 frs = 150 frs.

De plus la Commune devait fournir 408 journées de travail à 1 fr 50.

Le 30 septembre 1822 les contribuables de Banhars et Campouriez étaient imposés pour le culte au Département, pour un revenu de 5 fr. 20 cent. additionnels 190,84 = 196,04.

PERIODE REVOLUTIONNAIRE.

- Causes. -

Les rois s'efforcèrent de dépouiller les seigneurs de leur autorité et de leurs domaines afin de réaliser l'unité française. François Ier fit faire un grand pas à cette unité, non seulement en rattachant plusieurs provinces à la couronne, mais en rendant l'usage du français obligatoire. Henri IV avait à peu près réalisé cette unité. Sous ses successeurs il n'y avait qu'un pouvoir, celui du roi et une loi celle du Parlement. Cependant certains abus subsistaient encore à la Révolution et des seigneurs jouissaient encore de certaines prérogatives. Mais les idées démocratiques, propagées par les philosophes se répandaient dans le peuple; l'esprit de révolte poussa la population à exposer ses revendications.

En 1790, les habitants de Campouriez s'expriment en ces termes :

"Il y a environ 40 ans que le ci-devant seigneur de LA GARRIGUE a donné à locataire perpétuelle les fonds de ladite terre située dans la paroisse de Campouriez qu'il faisait exploiter ci-devant. Depuis il a obligé tous les censitaires de LA GARRIGUE à aller faire dans son autre terre de Pouzol, située dans la paroisse de Pons, au-delà de la Truyère, des corvées et des manoeuvres portées par les reconnaissances de la terre de La Garrigue et oblige ceux qui refusaient d'aller les faire audit Pouzol à les payer à un taux variable à sa volonté ou celle

- / 25 / - de ses agents. Or, aux termes des reconnaissances consenties audit ci-devant seigneur de La Garrigue, en 1693, devant BESSAIRE, notaire, et, en 1705 devant LAVAYSSE, notaire, les cens dus par chaque emphytéose et payable et portable annuellement audit seigneur qu'en son château, c'est-à-dire en sa terre de La Garrigue, c'est donc une vraie exaction et injustice d'exiger d'eux de les forcer à aller les faire sur un autre fonds que celui porté par la reconnaissance; en second lieu l'emphytéose ayant le droit de payer et acquitter la redevance en nature et en espèces, etc... (Histoire d'Entraygues, d'après les Registres de Campouriez)".

"Le procureur de la commune relève la grande injustice faite par le sieur de Veillan, seigneur de La Garrigue et baron de Pouzols et demande au Conseil municipal l'autorisation de le poursuivre en restitution. Tout s'arrangea enfin à l'amiable".

- District. -

En 1790 le Rouergue devint le département de l'Aveyron. Il fut réparti divisé en 9 districts, chaque district en 9 cantons et chaque canton en plusieurs communes ou municipalités.

La commune fit partie du district de Mur-de-Barrez et du canton d'Entraygues. Entraygues disputa à Mur-de-Barrez le chef-lieu du district, mais Mur-de-Barrez obtint gain de cause. Campouriez prit parti pour Entraygues dans cette querelle.

Le département avait un conseil de 38 membres qui nommait ensuite un Directoire de 8 membres. En juin 1790 Raymond, Joseph CARRIE, avocat, de Crosafond, fut élu membre du Conseil et plus tard président du tribunal criminel du département

"La commune de Campouriez réclama la réunion de La Garrigue basse au district du Mur-de-Barrez, contre les exigences injustifiées du district de St-Geniez".

- Juges de paix. -

"La nomination du juge de paix était soumise au suffrage des citoyens actifs du canton. Les officiers municipaux d'Entraygues reçurent le 25 octobre 1790, du Directoire de Mur-de-Barrez, avis de procéder à l'élection du juge de paix, le notifièrent aux maires, notamment à celui de Campouriez, avec ordre de convoquer, lundi 6 décembre 1790, les citoyens actifs de leur commune à l'Assemblée primaire du canton."

- Municipalité. -

"Les membres des municipalités étaient rééligibles, choisis de préférence parmi les notables de la commune. Les conseils généraux des communes devaient être en état de surveillance permanente."

- / 28 / -

"Les objets culturels. Nous avons brûlé, déclare LUCADOU, toutes les figures qui ont été dans ladite église, comme aussi nous avons descendu la cloche et transporté dans la maison du ci-devant curé de Cassou. LUCADOU, maire, VOLONZAC, off. mun., VIGUIER, notaire, RAYNAL, not. ord.

- CONscription. -

"Pour répondre à la levée en masse la municipalité de Campouriez délibéra de "former un sort" aux 14 soldats que doit fournir la commune d'après la répartition faite par le district. A chacun d'eux, on faisait le sort de 200 livres y compris 70 livres 16 sols 8 deniers, qu'on avait déjà distribués à chacun d'eux. Pour parfaire la somme de 200 livres on dressa une liste de tous les citoyens, chefs de famille qui devaient selon leurs facultés contribuer à les fournir pour aller maintenir notre liberté et égalité, affermir notre république naissante, défendre les propriétés, les parents et amis d'un chacun d'eux. Le même jour il est requis de faire remettre dans un lieu sûr les armes détenues par les citoyens consistant tant en fusils doubles et simples, qu'en pistolets, sabres et épées. Elles devaient être déposées dans le cabinet du citoyen LAVERHNE, maire.

L'arrêté du 4 avril 1793 prescrit à tous les tailleurs de cesser tout ouvrage particulier jusqu'à ce qu'il aura été pourvu à l'habillement complet des soldats fixés à la présente commune ou désigne plusieurs citoyens pour la fabrication des habits.

Certains citoyens se dérobaient au service militaire en se cachant, en alléguant des maladies imaginaires, témoin le cas suivant : Ce jourd'hui 9 mai 1793, l'an second de la République, la municipalité de Campouriez, assemblée en la maison commune, s'est présenté le citoyen Pierre-Jean TARRAL à qui le sort échet le 29 avril dernier, pour fournir le contingent de 14 hommes, lequel a requis la municipalité, qui le met, selon lui, hors d'état de pouvoir servir la patrie. Cette maladie, il nous a dit qu'il lui arrivait très souvent des palpitations, sans savoir d'où cela provenait, que lorsqu'il voyait son sang ou celui d'autrui, quand il serait d'une petite blessure, il tombe comme mort environ une demi-heure et de suite il nous a présenté quatre témoins pour être entendus devant nous. Ce que nous avons fait immédiatement, etc... "

Les volontaires désignés par le sort se livraient avant leur départ à des quêtes à domicile suivies parfois d'exploits répréhensibles. Ainsi le 15 mai 1793 la municipalité est saisie d'une plainte du citoyen GASTAL contre BESOMBES et MARC qui faisant leur tournée pour lever l'omelette en leur qualité de volontaires nationaux, lui ont tué un coq; de plus ils - / 29 / - ont maltraité le citoyen GASTAL et l'ont jeté par terre d'un coup de poing; son cousin DAMOUR reçut des pierres à la tête et un coup de poing sur le visage parce qu'il prenait la défense de GASTAL qui avait fait des difficultés pour satisfaire les quêteurs.

Le 9 Thermidor An II, le citoyen PAGES, agent national arrête qu'il sera fait des recherches domiciliaires dans les maisons des soldats qui ont déserté et notamment dans celle de la veuve TARRAL et VIGUIE de La Vaysse.

- Suspects. -

Dans les mois d'avril et de mai 1793, la municipalité de Campouriez avec bien d'autres, fut suspendue de ses fonctions "pour crime d'incivisme".

A ce moment BO et CHARBOT redoublaient de rigueur contre les suspects ou les tièdes. Il établirent la taxe de guerre uniquement imposée aux ennemis de la Révolution. A ce moment les Vendéens se soulevaient et plus près de nous, en Lozère et jusque près de St-Geniez les détachements révolutionnaires étaient combattus et quelquefois tenus en échec. Un comité de salut public fut constitué et des secours demandés au département de Hte-Garonne.

Le Comité d'Entraygues se montra farouche, donna la chasse aux prêtres réfractaires et provoqua des troubles et des violences. Son agent national réquisitionna contre l'abbé BOSCH l'historien du Rouergue auquel nous devons bien des renseignements et qui était du Cassagnard de Bès, puis contre l'abbé FRAISSINET, curé et ancien maire de Campouriez.

Chaque commune devait avoir un comité de surveillance. Dans la délibération de la municipalité de Campouriez du 9 juin 1793 le citoyen LUCADOU, ci-devant officier municipal, annonce que certains membres sont suspendus par arrêté du Directoire. Lorsque le citoyen "L'AVERNHE, maire, DELMAS, TARRAL, officiers municipaux, les citoyens LUCADOU, dit "l'Ortie", DAMOURS, MADAULE, MONTJEAUX, CASTEL, CROMIERES dit "Burradou", notables ont connaissance de l'arrêté les suspendant de leurs attributions municipales, ils regimbent et se défendent avec vigueur et réclament une décharge qui leur est consentie par la nouvelle municipalité, formée par décret du 21 mai du Directoire du district, et installée le 9 juin 1793 après la prestation du serment civique. (Hist. d'Entraygues, d'après les registres de Campouriez).

Les comités se jaloussaient, c'était l'ère des dénonciations et des accusations: on voulut anéantir les vestiges du passé. "Sous l'impulsion des émissaires de la Convention, on enleva les cloches et l'on brûla les titres féodaux sur les places publiques. Le 9ème jour de la 3ème décade et Vendémiaire de la 2ème année de la République française, le citoyen,

- / 30 / - L Jean LABARTHE, de Campouriez, après nous avoir rappelé deux décrets relatifs au "brullement" des titres féodaux généralement quelconques, a dit vouloir toujours vivre en vrai républicain, donner derechef son entière adhésion aux décrets de nos augustes représentants qui se trouve avoir transporter les titres de la ci-devant terre de Montmaton en son domicile du Bruel, nous a requis d'examiner les titres... et procéder au brullement d'iceux sur la place publique".

- Destruction. -

Les conseillers consultent les titres et parchemins; après cet examen on incendie tous ces registres féodaux très précieux pour l'histoire locale. "Après quoi, nous avons porté lesdites pièces sur la place publique, où le citoyen PAGES, procureur de la présente commune, a mis le feu, assisté du Conseil général et en présence du peuple. Et le feu a été abandonné, perdu de vue, jusques à ce que le tout a été réduit en cendres..."

- Disette. -

L'année 1793 fut encore marquée par une épidémie de dysenterie et une grande disette de grains; on souffrit de la famine. Le citoyen PAGES, agent national de Campouriez, invite la municipalité à "soulager l'humanité souffrante, dévorée par les horreurs de la famine". Il presse le maire d'enquêter sur la quantité de grains. Les cabaretiers n'ont plus de vin. Entraygues envoie 4 sestiers de blé à Campouriez. La municipalité jugeant cette quantité insuffisante, notifia son mécontentement au Directoire. Le 10 Messidor, elle reçut une lettre l'informant de faire prendre à Entraygues 70 quintaux de riz et 3 quintaux de blé qui furent retirés le lendemain par GASTAL "Imadou" et la veuve TARRAL de la Jouanie.

Le 29 Messidor An II, 2 commissaires sont nommés pour distribuer des secours dus aux familles des défenseurs de la patrie, et le 9 le citoyen RAYNAL est désigné pour aller retirer le contingent des secours qui doivent revenir aux pauvres de la commune suivant la répartition faite par l'administration du district.

La Société populaire de St-Amans-des-C8ts, prise en pleine famine générale, des arrêtés pour faire des approvisionnements, en particulier de vin. A cause de l'infime quantité elle refuse d'en céder aux communes voisines, même à celle de Campouriez".

- Constitution civile du Clergé. -

En 1790 fut votée la Constitution civile du Clergé, qui fut repoussée par la majorité de l'épiscopat. L'évêque de Rodez député, refusa le serment et remplacé par DEBERTHIER, curé de Laguiole. Le curé de Campouriez M. FRAISSINET, prêta serment, comme l'écrit M. le curé actuel dans sa notice.

- / 31 / - Au 1er juin 1790 était donc curé de Campouriez, Pierre LAFFORGUE de Fraissinet et vicaire Antoine CALMELS.

"Le 3 septembre 1791, le sieur LAVERNHE, officier municipal, accuse le curé. Le 4 septembre tout le Conseil était extraordinairement assemblé. Assistaient à la séance: M. FRAISSINET, maire et curé, MM. DELMAS, MAYNIE, TARRAL et GASTAL, officiers municipaux, LUCADOU, procureur de la commune a fait lecture du dénoncé du sieur LAVERNHE contre le sieur FRAISSINET, ladite dénoncé suivie d'une ordonnance du district.

Le citoyen LAVERNHE avait dénoncé le citoyen curé-maire FRAISSINET pour n'avoir pas lu en chaire la lettre pastorale de l'évêque intrus DEBERTHIER, et, de plus, le sieur SAUREL, de remplir les fonctions de vicaire sans être assermenté. Le curé FRAISSINET, SAUREL, CALMELS, GARRIGUES avaient prêté le serment que plus tard ils rétractèrent.

Cette affirmation de M. l'abbé GINISTY n'est pas en contradiction avec celle de M. le curé actuel de Campouriez. Du reste des prêtres prêtèrent serment les uns avec réserves, les autres sans restriction, puis ils se rétractèrent. Et il y eut plusieurs serments demandés. Les curés et les vicaires constitutionnels furent nommés par le Directoire du district. Les élections eurent lieu les 5, 6 et 7 juin dans l'église paroissiale de Mur-de-Barrez, et furent présidées par CARRIE, homme de loi, de Crozafond. On pourvut à 17 cures. Bès-Bédène resta vacant. Le district comprenait 49 paroisses et 6 annexes, 23 curés prêtèrent serment. Il y eut 12 curés de remplacés et 12 à remplacer, selon M. l'abbé GINISTY.

L'installation d'OLLIVIER Jean ex-vicaire de Brommat, nommé curé constitutionnel de Banhars provoqua des désordres.

Pierre SAUREL faisant fonction de vicaire fut, dit l'abbé GINISTY, nommé curé de Campouriez à la place de Pierre LAFFORGUE de Fraissinet insermenté. La proclamation solennelle des élus eut lieu à Mur-de-Barrez dans l'église paroissiale, le 28 novembre 1792.

L'abbé SAUREL fit une rétractation solennelle devant la municipalité: "Ce jour d'hui 23 Germinal, le Conseil de la Commune assemblé en la forme ordinaire, l'agent national nous a communiqué une lettre à lui adressée par le sieur SAUREL prêtre, habitant au village de Cabrières, sur notre commune, et la rétractation de son serment, laquelle... sera insérée au registre: "Quoique je n'ay pu avoir quelques diligences que j'ay fait que le dernier serment qui est le seul que j'ai fait ait été condamné ni par N.S. Père le Pape, ni par aucun évêque de France, mais parce qu'en le faisant j'ai été une pierre d'achoppement à certains catholiques et de laquelle Religion j'ai fait et veux faire profession jusqu'au dernier moment de la vie, qui m'ont confondu avec les hérétiques, schismatiques et apostats, je vous déclare que je le rétracte purement et simplement en tout ce qui est contraire à l'Eglise qui est une...

- / 32 / - sainte... je me soumetts à toutes ses décisions... demande pardon à Dieu de mes péchés et du scandale que j'ai pu causer. Tels sont mes sentiments religieux que je signerai avec la grâce de Dieu de mon sang si je me trouve dans l'occasion.

Le 29 mars 1795, SAUREL, prêtre, ancien fraternisant de St-Amans, LAVERNHE agent national".

L'arrestation des prêtres insermentés provoquait des soulèvements. Ces prêtres se cachaient, comme il est indiqué aux rubriques de Bès et de Campouriez plus haut. Certains s'exilaient. M. l'abbé GINISTY a dit que M. FRAISSINET après avoir rétracté son serment se fit délivrer un passeport pour l'Espagne. Il ne dut pas en faire usage puisque M. le curé actuel de Campouriez écrit plus haut qu'il administra la paroisse sous la Révolution et le Consulat.

- Renonciation au Culte. -

La municipalité de Campouriez tenta par ruse, de soustraire de nombreux objets usuels à l'inventaire, mais elle céda ensuite devant le rude agent national PAGES, le même sans doute, que M. le curé nommé VILONC était bien le surnom des derniers PAGES qui ont habité la maison de ce nom.

La municipalité se soumit donc à la renonciation au culte public

comme l'indique le procès-verbal: "Ce jourd'hui, le 1er Nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible, le Conseil général de la Commune de Campouriez, assemblé sur la réquisition du citoyen GUYOT, délégué des représentants du peuple... nous nous sommes rendus à l'église de Campouriez et à celle de Cassou avec la majorité des citoyens...etc..."

Voulez-vous un culte public ou vous n'en voulez pas? Que ceux qui ne veulent pas un culte public lèvent le chapeau? Cette proposition a été adoptée à l'unanimité...etc. Et nous sommes signés avec ledit GUYOT, délégué pour la renonciation au culte public.

GUYOT, LUCADOU maire, RAYNAL, off., VOLONZAC, off., DAMOUR, off. GARRIGUES, notable, VAYSSIERE.

Le même jour on travaille à la démolition du clocher, et de la tour attenante, etc...

Après le départ du délégué, la destruction fut suspendue. Les commissaires ordonnèrent aux conseillers de descendre les cloches et vinrent s'assurer de cette opération le 20 octobre. Le 7 Floréal An II, l'église de Campouriez fut cambriolée, la porte fracturée, la cloche enlevée. PAGES cherche les coupables. Les commissaires prennent chacun un détachement de la garde nationale, fouillent les maisons, jardins, champs et ne trouvent trace de rien... Enfin, le 9 Floréal, on découvre la cloche au bout d'un précipice dans une châtaigneraie, à 400 toises ou environ du haut du chef-lieu de la commune, cachée dans la terre...etc. Et, nous officiers municipaux, avons mis en réquisition 2 paires de boeufs les plus commodes pour la rapporter en la maison commune où elle restera jusqu'au 11 ou 12 jour auquel elle sera transportée au chef-lieu de canton. VIGUIER, off., DAMOUR, off. LUCADOU, maire, VAYSSIERE, secrétaire".

La cloche fut transportée au magasin d'Entraygues. Mais GINESTON, maire, LUCADOU, RAYNAL, LAVERNHE procureur syndic déclarent à la séance municipale du 9 Brairial An III "qu'ils ont retrouvé tous les fers nécessaires pour remettre la grande cloche à sa place". Ils chargent de ce travail le citoyen J. Antoine TARRAL, ouvrier de Pradalès. Le 12 Nivôse An III, le citoyen maire doit remettre le contingent de cochons de la commune. GINESTON, maire, RAYNAL off. m., sont nommés pour les conduire au préposé et sont autorisés à se transporter au dépôt des cloches pour en retirer une pour ladite commune. La cloche fut donc retirée et remise en place.

Après le Concordat ce fut le schisme avec les enfarinés. M. le curé en parle suffisamment.

Tels sont les faits relatifs à l'époque révolutionnaire que nous avons résumés d'après M. l'abbé GINISPY qui publie de nombreux extraits des procès-verbaux de la commune de Campouriez, dans son "Histoire d'Entraygues".

Louis FOURNIER.

oooooooooooooooooooooooooooo